

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.052

L'An Deux Mille Quatre, le 28 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 21 JUIN 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 21 JUIN 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BUJARD
M. COASSIN représenté par M. BOURGEOIS
Mme CROUE représentée par Mme GEOFFROY
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par M. DENIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE représentée par Melle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Mme COURTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RUE DES COTTAGES - CONVENTION FRANCE TELECOM POUR L'EFFACEMENT
DES RESEAUX

VOTE : UNANIMITE

Des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension E.D.F., FRANCE TELECOM et ECLAIRAGE PUBLIC sont envisagés sur les voies dénommées "rue des Cottages" et "allée des Ombraies".

Dans le cadre de cette opération qui sera conduite par le S.D.E.E.R., il est prévu notamment l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré une convention qui définit les conditions techniques et financières en matière d'études, de travaux d'aménagement et d'exploitation des installations téléphoniques.

La participation financière de la Ville de ROYAN, pour les prestations d'études et de câblage des réseaux téléphoniques à enterrer, est estimée à 4.243,41 Euros TTC.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le projet de convention (option "A") de cession des ouvrages à FRANCE TELECOM, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension, rue des Cottages et allée des Ombraies,
- VU le projet de convention fixant les modalités techniques et financières en matière de travaux et de gestion des ouvrages de télécommunication situés sur les sites concernés,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et des Travaux en date du 09 juin 2004 sur ce projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention (option "A") établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques des voies dénommées "rue des Cottages" et "allée des Ombraies",
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention,

- d'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS